

Rapport du Maire 2017

Municipalité de Saint-Moïse

Mesdames et Messieurs les contribuables,

Il me fait plaisir encore cette année de vous faire un court résumé de nos activités, comme le prévoit l'article 176.2.2 du Code municipal et l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le rapport du maire est maintenant présenté lors d'une séance régulière du conseil du mois de juin au lieu du mois de novembre.

Derniers états financiers vérifiés

L'état des activités financières 2016 indique des revenus de 910 525,00 \$ alors que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 742 820,00 \$, ce qui donne un excédent de fonctionnement de 167 705,00 \$.

L'état de 2017, montre des revenus de 1 090 863 \$ et des dépenses de 853 322,00 \$, pour un excédent de fonctionnement de 237 541,00 \$.

Après conciliation à des fins fiscales, incluant les amortissements, les revenus d'investissement, le remboursement de la dette à long terme et les différentes affectations, l'exercice financier au 31 décembre 2016 se termine avec un excédent de 121 698,00 \$ et l'exercice financier au 31 décembre 2017 avec un déficit de 80 201,00 \$.

Les dépenses en immobilisations ont été, pour 2016, de l'ordre de 255 865,00 \$ et de 626 970,00 \$ pour 2017.

Au 31 décembre 2017, la municipalité cumulait un surplus accumulé de 296 729,00 \$, un montant réservé de 150 000,00 \$ pour le traitement des boues du bassin d'épuration, d'une réserve financière pour la réfection et l'entretien des chemins municipaux de 106 037,00 \$ et une dette à long terme de 242 108,00 \$.

Au 1^{er} janvier 2018, la municipalité avait en caisse la somme de 210 090,00 \$.

Rémunération des élus

Pour 2017, la rémunération du maire est de 4 605,76 \$ et celle de chaque conseiller est de 1 535,25 \$. Une allocation de dépenses au montant de 2 302,88 \$ est allouée au maire et une de 767,63 \$ à chaque conseiller.

Réalisations

La mise en place d'une ressource en loisirs en collaboration avec les Municipalités de Saint-Noël et Saint-Damase. Ce service intermunicipal est à la charge égale entre les trois municipalités, dont Saint-Moïse est la municipalité fiduciaire.

La Municipalité a fait l'acquisition d'une camionnette de service.

La rénovation de la cuisine du centre municipal a été réalisée, au montant de 72 646,00 \$, payée à même le budget 2017.

La reprise de fondement et de la couche d'usure de la partie asphaltée ouest du chemin Kempt au montant de 311 276,00 \$, a été subventionnée à 75% par le programme d'aide : Réhabilitation du réseau routier local Volet – Accélération des investissements sur le réseau local (AIRRL) du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Des travaux de rechargement de gravier dans les routes Thibeault et McNider ont été effectués ainsi que des travaux de remplacement de ponceau, d'asphaltage de la rue de l'Église et de reprofilage de fossé, au montant de 155 146,00 \$ entièrement subventionnée par le programme TECQ.

La municipalité a effectué le 39^e versement du premier règlement d'emprunt pour le réseau d'aqueduc et d'égout, qui prendra fin en 2018, ainsi que le 9^e versement sur 20 ans du règlement d'emprunt pour le nouveau puit, qui sera refinancer pour 5 ans, en 2018.

Orientations 2018-2019-2020

Pour l'année 2018, des travaux de rénovation de la grande salle du centre municipal, d'agrandissement du centre sportif et de rechargement en gravier des routes Otis et Émilien-Harvey sont prévus au budget.

La première phase du traitement des boues du bassin d'épuration, soit la vidange de celui-ci ainsi que l'ensachement et l'entreposage des boues, s'effectueront en 2018.

Conditionnel à l'acceptation de la demande d'aide financière au programme AIRRL et au règlement d'emprunt de 2 082 388,00 \$, des travaux de reprise de fondement et de la couche d'usure de la partie non asphaltée du chemin Kempt seront réalisés.

Pour les années à venir, la Municipalité projette d'effectuer la mise à niveau des bâtiments pour l'eau potable et l'eau usée, l'obstruction de l'ancien puits d'eau potable, le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout de la rue du Plateau et la réfection des égouts pluviaux de la rue Principale partie Est.

L'implantation d'un règlement pour la vidange des fosses septiques des résidences et chalets sur le territoire de Saint-Moïse devra être réalisée.

Le dépôt du rôle d'évaluation 2018 est de 36 403 300,00\$, représentant une augmentation de 16,7 % de la valeur immobilière par rapport au rôle précédent.

Liste des contrats

Conformément au Code Municipal, je dépose la liste de tous les contrats octroyés et des factures totalisant une dépense de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2017, se trouvant en annexe.

Paul Lepage, maire